



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ambassade d'Algérie
au Mali

سفارة الجزائر
بمالي

COMMUNIQUÉ

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de facilitations permettant à nos ressortissants de se rendre en Algérie, à l'occasion de la saison estivale, l'Ambassade d'Algérie au Mali porte à la connaissance des membres de la communauté nationale établis au Mali, qu'il a été décidé d'**autoriser à titre exceptionnel et dérogatoire, et ce jusqu'au 31 octobre 2024**, l'entrée et la sortie du territoire national aux détenteurs de passeports étrangers en cours de validité, accompagné d'un document biométrique algérien, sans être soumis à l'obligation de visa selon les deux formules suivantes :

- **Passeport étranger en cours de validité, accompagné d'une Carte Nationale d'Identité Biométrique et Électronique (CNIB) ;**
- **Passeport étranger en cours de validité, accompagné d'un Passeport Biométrique Algérien expiré pour les personnes qui ne sont pas en possession d'une Carte Nationale d'Identité Biométrique et Électronique (CNIB).**

Bamako, le 07 mai 2024